

Deux entrepreneurs racontent leur "première fois" avec un détective. Edifiant !

Leurs affaires sont toujours en procédure au tribunal de Commerce ce qui implique un devoir de discrétion. Les témoignages sont authentiques et récents même si les faits et les noms sont volontairement imprécis.

"J'ai eu la même gêne que pour un rendez-vous avec une prostituée"

Marc N. dirigeait, il y a peu encore, une société de 600 salariés, leader européen sur son marché. L'entreprise se porte acquéreur d'une structure spécialisée dans un produit touristique luxueux et très technique. Le vendeur s'engage à ne pas faire de concurrence déloyale après la vente et notamment à ne pas débaucher de salariés. Mais, curieusement, six mois plus tard, les meilleurs agents commerciaux commencent à quitter le navire les uns après les autres : "L'un voulait reprendre ses études, un autre faire un tour du monde... Au bout d'un moment, on a compris que quelque chose ne tournait pas rond. Ma femme est avocate, à ce titre et comme ses confrères, elle a des cartes de visite de détectives au fond de ses tiroirs. C'est elle qui m'a convaincu d'utiliser un enquêteur privé. Je freinais des quatre fers avec le sentiment de faire appel à un barbouze. J'avais presque honte comme si j'allais rencontrer une prostituée ! En réalité ce qui m'a définitivement convaincu c'est la remise du rapport d'enquête. C'était détaillé, sérieux. Le détective a identifié une adresse de l'autre côté de Paris où notre vendeur avait créé une structure identique en débauchant nos commerciaux. Des photos d'une dizaine d'anciens collaborateurs se rendant à cette adresse ont été prises. Les visages des passants étaient floutés pour respecter les libertés publiques. C'était convainquant. Mon avocat a présenté le rapport au juge du tribunal de commerce qui a immédiatement signé une ordonnance sur requête permettant l'intervention d'un huissier avec des policiers. Des preuves ont été saisies notamment informatiques. La procédure est longue mais bien orientée. Nous sommes sur de très gros montants", explique Marc N. avant de conclure : "Je ne crois pas qu'aujourd'hui, un chef d'entreprise, puisse se priver des services d'un agent de recherche privé !"

"J'ai été bluffé par l'anticipation du fileur"

Nicolas K. est associé dans un studio qui développe un procédé technique innovant avec des applications dans la publicité, le marketing et les loisirs. Pour le compte d'un organisateur de spectacle, ils développent pendant des mois un "teaser" pour convaincre de gros investisseurs. L'objectif une fois atteint, le client va dénigrer leur travail et exploiter ce teaser à bon compte pour recruter d'autres prestataires. Les actions en justice se mettent à pleuvoir. Nicolas K. apprend un jour à 11h, par une indiscretion, que son ex-client organise une projection de presse avec des images qui pourraient être les siennes. Sur le conseil d'un ami, il mandate un détective : "En moins de trois heures, un fileur doté d'une carte de presse parvient à s'inscrire en ligne sur la liste des journalistes. A 14h30, il se présente à l'adresse de la projection. Son portable est confisqué par la sécurité. C'est là que j'ai été bluffé. L'enquêteur avait un plan B, il a filmé avec des lunettes-caméra. Nous avons pu constater à la remise du film que ce n'étaient pas nos images. La procédure a été adaptée en conséquence. Nous avons gagné en référé. L'affaire sera jugée sur le fond dans quelques mois. Pour l'intervention de l'enquêteur, nous avons payé une somme raisonnable qui nous a aussi convaincu sur la probité de tels recours."

Ecole Supérieure des Agents de Recherches Privées

Siège Administratif : 55 Avenue Marceau – 75116 PARIS

Déclaration Préfecture Police de Paris : W751211114Siret : 534 298 005 00016 - APE : 9499Z

Déclaration d'activité DIRECCTE : 11754785475, ne vaut pas agrément de l'Etat

Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-075-2028-04-11-20230585826

Certification QUALIANOR – Référencement DataDock

Créée par le SNARP



Nos partenaires :

